

TB/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-  
RIEURES, DE LA SECURITE ET DE  
LA DEFENSE

SOMMAIRE :

Titularisation.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
JORD	I
MAISD	4
MEFP	I
MFT	I
MJL	I
SGCM	IO
CGAN	IO
PR	I2
DP	2
CF	I
SF	5
FP	I
FB	I
DI	I
Trésor	I
Info-Radio	I
Préf. du S-E.	I
S/P. de Sakété	I
Intéressé	I

PORTO-NOVO, le 22 Août 1963.

**D E C R E T**

ANNEE 1963 - N° 394 /PR/MAISD/DAI-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59 /16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;

LE conseil des Ministres entendu,

Δ) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. TOHOUCOU Samuel, Sous-Préfet par intérim de Sakété, est titularisé dans ses fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République,  
Le Ministre des Affaires Intérieures,  
de la Sécurité et de la Défense,

H. M A G A.-

M. AROUNA.-